

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE
de
MORESTEL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Sébastien GACON, Estelle GHORIS, Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

- Céline BONVINI (pouvoir à Virginie LAURENT-MEYER)
- Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER)
- Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL)
- Paul LAVIE (pouvoir à Bernard JARLAUD)
- Michèle GAUTHIER (pouvoir à Stéphanie RADESIC)

Date de convocation : 21 juin 2022.

Secrétaire de séance : Virginie LAURENT-MEYER.

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour : 27

Contre :

Abstention :

Délibération n°054-2022 : Médiathèque : modification du règlement intérieur et ajout de nouvelles chartes

Après 3 années de fonctionnement, le règlement intérieur de la médiathèque nécessite quelques ajustements ainsi que l'annexe n° 3 sur les collectivités. Il convient également d'ajouter 2 nouvelles annexes N° 5 et 6 (charte d'utilisation des jeux de société et charte d'utilisation des tablettes).

*Le projet de règlement et les chartes sont **annexés** à la présente note de synthèse.*

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- APPROUVE le règlement intérieur de la médiathèque ainsi que les 6 annexes jointes.
- PRECISE que le nouveau règlement entrera en vigueur au 1er juillet 2022.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 27 juin 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS :

- AFFICHAGE LE : 30/6/22
- MIS EN LIGNE LE : 30/6/22
- TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 29/6/22

Le Maire,

Frédéric VIAL



Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20220627-DEL-54-2022-DE
Date de télétransmission : 29/06/2022
Date de réception préfecture : 29/06/2022